



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 116009

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information n° 3255 de la Mission d'évaluation et de contrôle sous la présidence de Yves Deniaud et de Augustin Bonrepaux, sur le thème « Services de l'État à l'étranger : la dispersion des forces », M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à la proposition n° 40 : « Favoriser le regroupement sur un même site de l'ensemble des services de l'ambassade ».

Texte de la réponse

La directive nationale d'orientation des ambassades a pour objectif de faire de l'ambassade « le lieu naturel du service public à l'étranger ». Les implantations immobilières communes des services de l'État - diplomatique, consulaire, culturel, de défense et économique - se sont généralisées de façon notable, obéissant en cela à la politique de rationalisation des biens domaniaux à l'étranger mise en oeuvre depuis quelques années. Les regroupements des missions économiques avec d'autres services de l'État sur un site unique sont déjà largement pratiqués. Ainsi, sur ses 155 implantations à l'étranger (hors postes à agents isolés), les services de la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) sont regroupés avec les services du ministère des affaires étrangères dans 78 cas. Des projets de regroupements supplémentaires sont en cours d'étude, partout où cela est possible et utile pour le bon fonctionnement des services ou générateur d'économies pour l'État. Le regroupement des différents services de l'État sur un même site doit conduire à réaliser des économies d'échelle par la mise en commun de moyens et d'infrastructure. Il doit également permettre d'assurer une meilleure sécurité des locaux. Enfin, le regroupement permet la proximité des ambassadeurs avec les chefs des services placés sous leur autorité.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116009

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 438

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3700